

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Commande : Toute prestation ne sera effectuée qu'à réception de commande ou d'un bon pour accord sur notre offre ou devis.

Prestation : Les points sont répartis sur l'étendue de mesure sauf contre indication de votre part. Les points particuliers demandés doivent être transmis avec le matériel. Les prestations peuvent être réalisées dans l'un ou l'autre de nos deux établissements (Les Ulis ou Vedène). Cela dans le respect des exigences techniques proposées et sauf avis contraire du client.

Étalonnage et Essai COFRAC : Portées, incertitudes et méthodes sont disponibles dans les annexes techniques sur le site : www.cofrac.fr.

Prestation hors accréditation: Le laboratoire propose des prestations non accréditées dans certains domaines. Une facturation de **10 € H.T.** sera éditée pour la fourniture de la copie des certificats des étalons.

Jugement de conformité : Les jugements de conformités sont émis en tenant compte de l'incertitude du laboratoire sauf demande contraire du client. Ils sont proposés dans le cadre de prestations COFRAC et de prestations hors accréditation. Le jugement est émis en fonction des prescriptions demandées par le client ou par défaut en fonction des prescriptions constructeurs. En l'absence de ces prescriptions ainsi qu'en cas de jugement de non conformité, il est proposé d'établir un certificat sans jugement, ou d'élargir ces prescriptions (prescriptions utilisateurs). En cas de non réponse de la part du client dans un délai de 72 heures, il sera délivré systématiquement un certificat d'étalonnage ou rapport d'essai suivant le cas.

Intervention sur site : L'offre de prix comprend les frais de déplacement pour la durée maximale prévue. Tout dépassement de durée dû à la responsabilité du donneur d'ordre (non disponibilité du matériel, refus d'arrêt de production, etc.) sera facturé au minimum **500 € H.T.** par demi-journée et **750 € H.T.** par jour.

Matériel : Le matériel doit être livré dans un état de propreté permettant un contrôle métrologique optimum. L'appareil, les piles qui l'alimentent, son afficheur, et tout accessoire associé au matériel à contrôler, doivent être en état de fonctionnement normal et permettre l'utilisation et le contrôle adéquats.

Ajustage / Réparation : Le montant mentionné dans une offre de prix ou un devis à réception du matériel s'applique uniquement à la prestation d'étalonnage ou de vérification. Un devis complémentaire vous sera adressé en cas de panne ou d'ajustage.

Perte de certificats : Au-delà d'un délai de 6 mois après la fin de la prestation, tout duplicata demandé d'un certificat d'étalonnage ou d'un constat de vérification sera facturé forfaitairement **40 € H.T.** Conformément à notre système qualité, les documents sont conservés 6 ans.

Modification certificat : sur demande du client, facturation de **40 € H.T.** par certificat (page de garde, ...).

Appareils défectueux : Pour tout instrument repris sans émission d'un certificat d'étalonnage ou d'un constat de vérification, il sera facturé un minimum de **50 € H.T.** pour frais d'expertise en plus des frais éventuels de réexpédition.

Conditions de paiement : Virement à 60 jours nets maximum date de facture. Aucun escompte n'est accepté en cas de paiement anticipé.

Réexpédition : Par nos soins suivant devis. Reprise gratuite dans le cas où aucun reconditionnement préalable n'est nécessaire. Le montant forfaitaire du reconditionnement est de **12€ H.T.**

Litiges : Toute contestation ou litige relatif à une acceptation d'offre ou devis sera portée devant les tribunaux d'Evry seuls compétents.

Transport : La garantie en cas d'incident dû au transport n'est acceptée que si des réserves sont émises lors de la réception de votre équipement auprès du transporteur et nous sont transmises sous 48h.

Garantie : toute réclamation concernant la prestation ne peut être recevable que sous un délai de 10 jours ouvrés à partir de la date de réception de l'appareil. Tout SAV doit être engagé sous 4 semaines.